

FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE TENNIS

COMMISSION D'ARBITRAGE

CODE D'ÉTHIQUE DES OFFICIELS DE TENNIS

En tant qu'officiel de la Fédération Royale Marocaine de Tennis, j'accepte de me soumettre au Code d'éthique suivant.

J'accepte également de maintenir les hauts standards de professionnalisme et de conduite requis de tous les officiels travaillant sous le Code d'éthique des officiels de la Fédération Royale Marocaine de Tennis, dont :

- a. conserver une bonne condition physique;*
- b. avoir une vision naturelle ou corrigée de 20-20 et une ouïe normale;*
- c. être à l'heure pour tous les matchs et toutes les tâches qui me seront désignées;*
- d. connaître en profondeur les règlements du tennis;*
- e. porter l'uniforme approprié, avoir une belle apparence et faire preuve d'hygiène personnelle;*
- f. s'abstenir de consommer de l'alcool douze (12) heures avant d'entrer en fonction ou en tout temps sur le site lorsque les matchs sont encore disputés ou lorsqu'en uniforme;*
- g. demeurer impartial, ce qui peut même se traduire par se retirer d'un match pour conflit d'intérêt. La menace d'un conflit peut rendre l'officiel impropre à accomplir son travail à moins d'avoir obtenu l'approbation du Juge-arbitre. Les officiels ne doivent pas créer ni entretenir de liens amicaux ou intimes avec les joueurs. Par contre, ils peuvent loger aux mêmes hôtels que les joueurs et prendre part à des activités sociales durant lesquelles les joueurs peuvent être présents;*
- h. ne pas critiquer ou tenter d'expliquer les appels ou les décisions des autres officiels;*
- i. ne gager sur aucun tournoi de tennis;*
- j. ne pas parler avec la foule à moins que cela ne soit pour la contrôler durant un match;*
- k. ne pas accorder d'entrevues aux médias sans le consentement du Juge-arbitre;*
- l. ne pas emporter aucune pièce d'équipement ou tout autre article appartenant à l'organisation ou relié au tournoi, sans le consentement du Juge-arbitre;*
- m. démontrer une attitude professionnelle et respecter le code d'éthique envers les joueurs, le superviseur, les officiels, le personnel du tournoi et le public. Les officiels devront être conscients qu'ils représentent la Fédération Royale Marocaine de Tennis.*
- n. ne manifester aucun autre comportement qui, tout compte fait, pourrait généralement être considéré comme honteux, scandaleux, déshonorant, contraire au code professionnel ou comme une source d'embarras pour la FRMT;*
- o. adresser toute demande reliée au tournoi au Juge-arbitre plutôt qu'au personnel ou au directeur du tournoi; et*
- p. garantir son engagement envers chaque événement jusqu'à la terminaison des tâches, déterminée par le Juge-arbitre.*

Un officiel qui transgresse les règles de conduite pourrait voir son statut d'officiel modifié, suspendu ou annulé par la commission d'arbitrage de la FRMT, et sera soumis aux procédures disciplinaires.

Une violation de ces critères pourrait entraîner votre renvoi immédiat de l'événement et/ou la discontinuation de toute tâche future et/ou une révocation de votre statut d'officiel.

De plus, j'autorise la Fédération Royale Marocaine de Tennis à afficher mon nom et mes niveaux de certification, et à utiliser des photos de moi, dans le cadre de ses activités de développement des officiels.

Cette entente sera en vigueur de façon continue, d'une année à l'autre, sauf si celle-ci est modifiée ou remplacée par une nouvelle entente préparée par la Fédération Royale Marocaine de Tennis.

Veillez signer cette entente et la retourner par poste ou par Fax à :

Mezzour Mohammed président de la commission d'arbitrage.

Fédération Royale Marocaine de Tennis

Complexe Sportif Al Amal – Quartier des Sport – Beauséjour – Casablanca

Fax : (0522) 98 12 65

Nom de l'officiel

*Signature de l'officiel ou d'un
parent ou tuteur légal si l'officiel
a moins de 18 ans.*

Date